

2, rue du 24-Septembre  
CH-2800 Delémont  
t +41 32 420 50 50  
f +41 32 420 50 51  
secr.sic@jura.ch

Delémont, le 10 décembre 2013

# Communiqué de presse

## Choindez-Roches: importantes perturbations du trafic jusqu'en 2015

**La correction de la Route cantonale 6 à la Roche Saint-Jean va engendrer d'importantes perturbations du trafic à partir du 12 décembre 2013 jusqu'à l'automne 2015. La circulation entre la demi-jonction de Choindez et Roches (BE) sera réglée par des feux de signalisation et à la palette par le personnel de chantier. Les travaux qui ont démarré en novembre consistent à réaliser un ouvrage souterrain parallèle au tunnel CFF et un pont sur la Birse. Ils ont pour but d'améliorer la géométrie du virage de la Roche Saint-Jean lorsque le trafic A16 sera dévié par le réseau cantonal en cas de fermeture des tunnels entre Courrendlin et Moutier pour entretien ou en cas d'accident. D'autre part, ils constituent des mesures propres à réduire l'impact environnemental.**

Le concept de réalisation de la demi-jonction de Choindez prévoit la correction de la route cantonale en direction de Moutier. Son nouveau tracé qui prend naissance dans le giratoire de la Verrerie sera déplacé en rive gauche de la Birse, empruntant un premier pont déjà construit (pont Nord), un tunnel de 115 m parallèle au tunnel CFF, puis un second pont de 79 m sur la Birse (pont Sud) pour rejoindre le tracé actuel de la route qui sera élargie au pied de la Roche St-Jean en direction de Moutier sur une distance de 46 m.

Après la stabilisation des falaises et l'installation de protections contre les chutes de pierres réalisées en plusieurs phases depuis 2012, les travaux de construction de la nouvelle route dureront jusqu'à sa mise en service prévue en automne 2015.

Le jeudi 12 décembre 2013, de 21h00 à minuit, le tronçon entre la demi-jonction de Choindez et Roches (BE) sera fermé à toute circulation. La totalité du trafic sera dévié par l'autoroute durant ce laps de temps.

A partir du 13 décembre 2013, la circulation sera réglée au moyen de feux de signalisation et à la palette par le personnel de chantier. De juin 2014 à fin 2014, les feux de signalisation seront permanents, engendrant une circulation alternée. En 2015, des mesures complémentaires de déviation du trafic seront mises en place et feront l'objet d'une information ultérieure.

Pour des raisons de sécurité et de fluidité du trafic, il est vivement recommandé aux véhicules autorisés d'utiliser l'autoroute entre Choindez et Moutier durant toute la période de ces travaux.

Le Service cantonal des infrastructures remercie par avance les usagers de leur compréhension pour ces perturbations engendrées par des travaux rendus nécessaires au maintien et à l'amélioration de la sécurité du trafic.

### **Personne de contact:**

Christophe Riat, délégué à l'information A16, 079 873 87 91